• (1450)

[Français]

LES COALITIONS

LA DÉTERMINATION DU PRIX DES ASSURANCES—LES PETITES ENTREPRISES ET LES MUNICIPALITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises), concernant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui indique très clairement que n'importe quelle coalition qui se produit dans la détermination du prix des assurances est illégale au Canada.

Il est évident que les compagnies d'assurance ont agi de concert pour la détermination du prix des assurances.

Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire vis-à-vis des petites entreprises et des municipalités qui envisagent des augmentations dramatiques du coût de leurs assurances, allant jusqu'à 1,000 p. 100?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question tout simplement en mentionnant à mon collègue que nous sommes actuellement à réviser la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Nous recommanderons différentes mesures au Cabinet qui seront adoptées prochainement, et nous ferons connaître la teneur de ces amendements.

[Traduction]

M. Gagliano: Monsieur le Président, le ministre devrait cesser ses boniments et se mettre à la tâche.

LA HAUSSE DE LA PRIME D'ASSURANCE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il va faire pour la société Hilan, d'Almonte, dont la prime d'assurance annuelle est passée de \$6,000 à \$47,000? Que va faire le ministre à cet égard?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, encore une fois, cela fera partie des recommandations que nous suggérerons au Cabinet et qui seront adoptées. Et mon honorable collègue en connaîtra la teneur à ce moment-là.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DE DESTROYERS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Celui-ci dira-t-il à la Chambre comment la Marine peut justifier de consacrer des millions de dollars à la remise en état de quatre destroyers alors que, comme le laissent entendre certains journaux canadiens, ceux-ci seront mis au rancart dans un an?

Ouestions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, par suite de très nombreuses années de négligence, notre flotte de destroyers a un urgent besoin de réparations pour être sécuritaire pour les marins. Un programme visant à remplacer ces destroyers par de nouvelles frégates est en bonne voie de réalisation. Entre-temps, il est nécessaire de remettre les destroyers actuels en état pour la raison que je viens de donner. Nous le faisons de façon à en minimiser le coût tout en veillant à ce que nos navires satisfassent aux exigences de l'OTAN.

Les journaux se trompent. Le premier destroyer à être mis au rancart le sera en 1988, lorsque la première frégate sera prête. Ces navires seront ainsi mis de côté au fur et à mesure que les frégates seront mises en service. Cela se fera de façon ordonnée pour que nous puissions remplir nos engagements à l'égard de l'OTAN et, cela, le plus économiquement possible.

LES DÉMARCHEURS

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A une question qu'on lui a posée vendredi à la Chambre sur le projet de loi concernant les démarcheurs officiels, le ministre a répondu, et je cite: «Évidemment, nous examinons toutes les possibilités dans le but de proposer un projet de loi qui répondra aux besoins du monde des affaires». Le ministre nous expliquerait-il ce qu'il entendait par cette phrase? Nous dirait-il également si le projet de loi obligera les démarcheurs à donner le nom de leurs clients, à préciser le montant de leurs honoraires et, par-dessus tout, à divulguer les sommes qu'ils auront dépensées pour leurs clients?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai mentionné vendredi, dans ma réponse que, effectivement, nous étions à étudier des recommandations, des solutions de rechange, afin de permettre justement à assurer à ce gouvernement que nous recommanderons des sujets et des articles qui seront dans le meilleur intérêt du monde des affaires, et c'est ce que nous entendons faire.

LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Au mois de septembre, le premier ministre a promis que le gouvernement allait demander aux démarcheurs parlementaires non seulement d'enregistrer, mais de rendre publics les noms de leurs clients, comme c'est la situation aujourd'hui...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est un long préambule. Est-ce qu'il y a une question?